



Exercice 2022 – Budget supplémentaire

En préalable, il convient de rappeler que Sérignan se trouve dans une situation singulière où sa population réelle n'est pas prise en compte dans le calcul des dotations ou des ratios de comparaison.

Le recensement prévu en 2021 a été reporté à 2022. Il produira ses effets à compter de 2024. Or, selon les premiers éléments du recensement, la population (au sens de l'INSEE) avoisinerait 8500 habitants.

Pour mémoire, en matière de comparaison des ratios financiers, la commune est classée dans la strate des 5/10 000 habitants alors qu'en qualité de station de tourisme, elle est assimilée à une commune de 20/40 000 habitants !

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 204
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	875
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA Béziers Méditerranée	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 156 669,00	7 561 427,00	935,93	1101,60

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 419,84	1014
2	Produit des impositions directes/population	663,24	508
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 428,84	1160
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 164,39	309
5	Encours de dette/population	1043	803
6	DGF/population	200,86	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,48 %	57,96 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,14 %	87,24 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	81,49 %	26,63 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	73,00 %	69,22 %

Précisions de lecture

La fiche IA de la maquette budgétaire rappelle les informations statistiques fiscales et financières établies :

- Sur la base du projet de BS2022 et de la fiche DGF2021 pour la commune
- Sur la base des chiffres connus (année 2020) pour les moyennes de la strate

A titre d'exemple, le premier indicateur porte sur les dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Le projet de budget supplémentaire correspond donc à 1419€ sur une base de 7204 habitants. Ce même indicateur serait de 1203€ si Sérignan comptait officiellement 8500 habitants.

Toujours à titre d'exemple, l'indicateur n°5 correspondant à l'encours de la dette par habitant et s'établit, selon le projet de budget supplémentaire, à 1043€ sur une base de 7204 habitants. Ce même indicateur serait de 884€ si Sérignan comptait officiellement 8500 habitants.

Exercice 2022 – Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est établi sur la base :

- Du budget primitif 2022 voté en décembre 2021
- Des résultats du compte administratif 2021 affectés en section de fonctionnement et en section d'investissement
- Des restes à réaliser 2021 de la section d'investissement automatiquement repris
- D'ajustement nécessaires pour les besoins de la collectivité depuis le vote du budget primitif

Le budget primitif 2022 a été voté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 10 343 390 euros

Investissement : 7 949 480 euros

Le budget supplémentaire 2022 porte les équilibres comme suit :

Fonctionnement : 10 931 927.40 euros

Investissement : 11 103 677.57 euros

Section de fonctionnement

Les modifications apportées concernent :

- L'affectation des résultats 2021 pour 588 537.40€
- Un abondement du chapitre 011 « charges à caractère général » pour 8 537.40€
- Un abondement du chapitre 012 « charges de personnel » pour 570 000€
- Un abondement du chapitre 65 « charges de gestion courante » pour 10 000€

Section d'investissement

Les modifications apportées concernent :

- L'affectation des résultats 2021 pour 1 567 778.43€
- Les restes à réaliser en dépenses pour 1 766 650.95€
- Les restes à réaliser en recettes pour 359 018.14€

En dépenses

- OP9504 « signalisation » : + 20 000€
- OP9707 « mairie annexe » : + 940 000€ (délibération du 07/02/2022)
- OP9697 « parc entrée de ville » : + 300 000€
- Acquisitions immobilières : + 127 546.62€

En recettes

- OP9535 « bâtiments communaux » : + 46 000€ (subvention)
- Cessions immobilières : + 1 181 401€ (délibération du 07/02/2022)